

Le service de mesures aux ultrasons...un service sur mesure!

Il est possible d'évaluer le **potentiel génétique** d'un animal à **produire des carcasses de qualité supérieure** chez ses descendants grâce aux ultrasons. La technologie des ultrasons permet de mesurer l'épaisseur de la longe et du gras dorsal d'un **animal vivant**. Les données mesurées sur un animal lors des mesures aux ultrasons sont compilées et traitées dans le programme d'évaluation génétique GenOvis. Elles sont utilisées pour produire les ÉPD reliés aux caractères *longe* et *gras* mais, surtout, de générer les indices CARCASSE, MATERNEL ULTRASONS ET MATERNEL ULT. HAUSSE PROLIFICITÉ. Ces indices permettent aux éleveurs de **sélectionner les sujets présentant le meilleur potentiel génétique pour produire des carcasses répondant aux besoins du marché**.

Les étapes préliminaires *Quoi faire avant la visite?*

- ◆ **COLLECTE DE DONNÉES.** L'éleveur doit tout d'abord collecter les informations relatives aux agnelages et les transmettre au CEPOQ. Ces données peuvent être saisies en *format électronique (Excel)* à partir du *carnet électronique GenOvis* ou directement sur le *programme GenOvis en ligne*. Bien que le format papier existe encore, des frais sont applicables pour tous les utilisateurs qui conservent ce mode de saisie.
- ◆ **INFORMATIONS À FOURNIR.** Les informations minimales à fournir, maximum 15 jours suivant la pesée 50 jours, sont : la date de début et la date de fin de la période d'agnelage, le nombre d'agneaux à mesurer, la race et la date de la pesée à 50 jours. *Idéalement, les données d'agnelage et les poids 50 jours devraient être entrés dans GenOvis avant d'acheminer une demande de service.*
- ◆ **ÂGE DE L'ANIMAL.** L'âge recommandé au sondage se situe entre 73 et 135 jours et l'éleveur doit viser un poids moyen de 35 kg et plus. Idéalement, cette mesure est effectuée en même temps que la pesée à 100 jours afin de minimiser les manipulations réalisées par l'éleveur.
- ◆ **ATTENTION.** Les agneaux mesurés en très jeune âge sont généralement maigres et encore peu développés en musculature. Il est alors difficile de faire ressortir les différences de gras et de muscle entre les agneaux. Les données génétiques obtenues sont, par conséquent, moins précises et moins fiables.


La prise de rendez-vous doit se faire dès que les naissances sont complétées et que la pesée 50 jours a été effectuée. Au Québec, les éleveurs doivent transmettre leurs données d'agnelage et leur pesée 50 jours au service de saisie du CEPOQ. Il est préférable de les envoyer aussitôt que possible et, au plus tard, deux semaines après la pesée à 50 jours. Ceci permet aux techniciens de mieux planifier les visites. C'est le CEPOQ qui est en charge de contacter le technicien de la région.





Préparation du chantier

La préparation du chantier de travail doit être réalisée avant l'arrivée du technicien, afin d'éviter toute perte de temps. L'éleveur peut installer les agneaux dans une aire d'attente non loin de l'espace de travail du technicien. Il peut s'agir d'un corral, d'un couloir de contention ou encore d'un parc d'attente où les agneaux sont facilement manipulables.



Le rasage du site de mesures permet d'avoir un bon contact entre la sonde et l'animal. Ceci permet d'exercer un minimum de pression pour obtenir une image mieux définie. **Il est impossible d'obtenir des images de qualité si on ne rase pas.**

Prise de mesures à la ferme

- ◆ **PRÉSENCE DE L'ÉLEVEUR.** Lors de la visite, la présence de l'éleveur est essentielle afin d'assurer une manipulation adéquate des agneaux. L'animal doit être dans une position normale (tête relevée, dos droit et quatre pattes bien positionnées). Il doit être calme et immobile. Ceci favorise la prise d'images de qualité pour estimer l'épaisseur réelle du muscle et du gras.
- ◆ **SYSTÈME DE CONTENTION.** Dans le but de maintenir l'animal immobile et calme, différents outils de travail peuvent être utilisés tels que : la cage de contention, la table de contention pour ovin (ou parage) ou tout autre type de table adaptée ou spécialisée permettant une contention convenable. L'éleveur peut également tenir lui-même l'animal lors de la prise de mesures par le technicien.
- ◆ **PESÉE ET RASAGE.** L'agneau est pesé, puis le technicien procède au rasage du site spécifique à la prise de mesures aux ultrasons. Le site se situe entre les 3^e et 4^e vertèbres lombaires (à mi-chemin entre la dernière côte et l'os de la hanche). L'image est prise perpendiculaire à la colonne vertébrale.
- ◆ **PRISE DE MESURES.** La prise de mesures est réalisée à l'aide d'une sonde aux ultrasons, combinée à l'utilisation d'un gel ou d'huile végétale, appliqué sur la peau de l'animal, afin d'obtenir une image plus nette. Selon l'installation et le nombre de personnes, on peut mesurer entre 20 et 25 agneaux/heure.
- ◆ **GROUPE D'AGNEAUX.** Il est recommandé de faire mesurer tous les agneaux d'un groupe, car les performances de chaque animal sont comparées à celles de son groupe contemporain. Il est ainsi possible de mieux estimer les performances dues à la génétique, en excluant celles dues aux effets environnementaux. Les évaluations génétiques obtenues sont ainsi plus précises et plus fiables. Les animaux malades ou en mauvaise condition (amaigrissement, déshydratation, manque de développement évident...) ne devraient pas être mesurés, car ils n'ont pas pu démontrer leur plein potentiel et leur évaluation génétique en sera affectée.
- ◆ **SAISIE & TRANSMISSION DES DONNÉES.** Le technicien inscrit les valeurs de l'épaisseur de l'œil de longe, de gras dorsal ainsi que le poids de l'animal sur la fiche de saisie. Ces données sont transmises au CEPOQ et saisies dans le programme GenOvis dans le but d'y obtenir les évaluations génétiques des agneaux qui guideront les éleveurs dans leur sélection.

Au Québec, le service de mesures aux ultrasons est offert par le Centre de développement du porc du Québec. Tout technicien offrant le service est accrédité pour effectuer les mesures ultrasons de l'œil de longe et de gras dorsal chez l'ovin. Il offre un service professionnel qui respecte les règles de biosécurité à la ferme.